

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00604
Numéro SIREN : 440 048 882
Nom ou dénomination : MMA IARD

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2018 sous le numéro de dépôt 1185

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

RECEPISSE DE DEPOT

Mme Valérie HERVE

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 2001 B 604 / 2018-A-1185

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 29/01/2018, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal du conseil d'administration en date du 15/12/2017

- Changement de directeur général
- Changement(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

Concernant la société

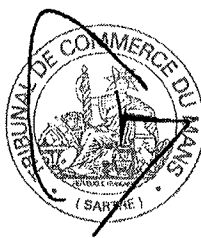
MMA IARD
Société anonyme
14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-1185 le 30/01/2018

R.C.S. LE MANS 440 048 882 (2001 B 604)

Fait à LE MANS le 30/01/2018,

LE GREFFIER



MMA IARD
Société Anonyme
au capital de 537 052 368 euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 440 048 882

**EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2017**

Des délibérations du conseil d'administration du 15 décembre 2017, il est extrait ce qui suit :

.../

II - Gouvernance

1. Constatation de la démission du Directeur Général - Nomination du nouveau Directeur Général

Le Président indique que M. Hervé FRAPSAUCE a fait part, par lettre du 4 décembre 2017, de sa décision de mettre fin à son mandat de Directeur Général à effet du 1^{er} janvier 2018.

→ Le Conseil d'administration en prend acte.

Puis le Président sollicite le conseil pour pourvoir à son remplacement et propose de nommer, en ses lieu et place, M. Philippe MASO Y GUELL RIVET.

→ Le Conseil d'administration décide de nommer M. Philippe MASO Y GUELL RIVET en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2018.

A ce titre et conformément à la réglementation, M. Philippe MASO Y GUELL RIVET est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Dans ses rapports avec les tiers, il représente la Société. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

M. Philippe MASO Y GUELL RIVET, en application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, sera au 1^{er} janvier 2018, du fait de sa qualité de Directeur Général, Dirigeant effectif de la société MMA IARD (SA).

cl

2. Constatation de la démission du Directeur Général Délégué - Nomination du nouveau Directeur Général Délégué

Le Président indique que Mme Sophie BEUVADEN a fait part, par lettre du 4 décembre 2017, de sa décision de mettre fin à son mandat de Directrice Générale Déléguée Investissements Contrôles et Risques à effet du 1^{er} janvier 2018.

→ Le Conseil d'administration en prend acte.

Le Président, sur proposition du Directeur Général, soumet la nomination de M. Laurent TOLLIE en qualité de Directeur Général Délégué.

→ Le Conseil d'administration décide de nommer M. Laurent TOLLIE en qualité de Directeur Général Délégué à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée non limitée.

En accord avec le Directeur Général, M. Laurent TOLLIE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Dans leurs rapports avec les tiers, il représente la Société au même titre que le Directeur Général. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général Délégué qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

M. Laurent TOLLIE, en application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, sera au 1^{er} janvier 2018, du fait de sa qualité de Directeur Général Délégué, Dirigeant effectif de la société MMA IARD (SA).

/...

Fait au Mans, le 19 janvier 2018
Pour extrait certifié conforme



Corinne COUÉ
Secrétaire du conseil